



## Sur la nationalité française

Par **siracuse**, le **07/10/2010** à **07:48**

Bonjour,

Je m'appelle Sylvia et je suis née à Djibouti en 1973 avant l'indépendance de notre pays, mon père est français il a quitté Djibouti une heure avant après ma naissance parce qu'il avait fini son service militaire et j'ai grandi sans mon père. Alors après une dure travail de recherche, je l'ai retrouvé en 1994 sauf qu'il y a un grave problème c'est que ma mère n'a pas écrit son nom sur mes papiers par peur car c'était la période de la colonisation.

Jusqu'à aujourd'hui je porte le nom SYLVIA tout seul sur tous mes papiers administratifs donc ma question est : est-ce que je peux avoir la nationalité française sachant que mon père m'a reconnu verbalement et n'a fait aucune démarche administrative pour me déclarer donc qu'est-ce que je peux faire, quelle démarche à faire ? qui contacter ? par quoi commencer ? aidez-moi s'il vous plaît ?

Je suis perdu, par où passer ?

Répondez-moi s'il vous plaît je vous en prie

merci d'avance!!

Par **mimi493**, le **07/10/2010** à **14:43**

Contactez votre père. Demandez-lui de vous reconnaître.

Tant que la reconnaissance n'est pas faite, ce n'est pas votre père, sa nationalité ne vous concerne pas.

Par **siracuse**, le **07/10/2010** à **18:26**

merci pour le conseil j'ai déjà fait et il me dit que ce n'est pas facile ça prend du temps que faire ? et comment je pourrais l'aider à entamer cette démarche parcequ'il a une autre famille là bas en France

Par **mimi493**, le **07/10/2010** à **21:35**

Ben voyons, comme si reconnaître un enfant était si difficile et prenait du temps. Il existe au moins 3 consulats de Djibouti en France ...

Est-ce que l'autre famille connaît votre existence et l'accepte ?

En attendant, vous ne pouvez rien faire, même l'action en établissement judiciaire en filiation, en France, est prescrite (vous n'aviez que 10 ans après votre majorité) et ça doit bien l'arranger.

Par **siracuse**, le **09/10/2010** à **06:28**

oui ils sont au courant, même ses enfants, mais je ne sais pas ce qui le retient oh j'aimerais en finir un fois pour toute

Par **mimi493**, le **09/10/2010** à **17:16**

Mettez-le au pied du mur, demandez directement pourquoi il refuse de faire la reconnaissance (pas envie de voir ses enfants avoir moins d'héritage ?)

Sans cette reconnaissance, vous n'avez aucune possibilité de vous prévaloir de la nationalité française